

Cahier de doléances du Tiers État de Criquetot (Seine-Maritime)

Cahier de doléances, plaintes et remontrances du Tiers État de la paroisse de Criquetot.

Toujours prêts à lui obéir et pleins de confiance en sa bonté paternelle, nous lui présentons nos très humbles remontrances ainsi qu'il ensuit :

1° Que le commerce tombe de jour en jour depuis le ¹ commerce avec l'Angleterre, ce qui cause une grande misère, une infinité d'ouvriers manquent de travail et, par une suite nécessaire, de pain. Quelques paroisses se chargent de leurs pauvres ; quelques seigneurs, peut-être un sur cinquante, aident à les secourir ; mais les autres laissent courir les leurs : de là ces troupes tumultueuses de dix, vingt, trente, et plus, qui courent jour et nuit, disent insolemment : nous voulons ceci, cela, ce qui s'appelle mettre à contribution, qui vomissent des injures, font des menaces effrayantes, tant pour la vie que pour le feu, qui, les fêtes et dimanches, pendant l'office, vont aux maisons (où, dans ce moment, il se trouve peu de monde), y entrent et prennent ce qui leur plaît, ce qui n'arriverait pas si on chargeait chaque paroisse de ses pauvres, avec défense de sortir sans un certificat de leur curé ou syndic.

2° Que grand nombre d'abbayes et prieurés font valoir de grandes fermes, des terres immenses en labour, bois taillis et hautes futaies, prairies, communes et autres parties, sans payer aucuns deniers royaux, qui font valoir de grosses dîmes, dont les curés n'ont qu'une petite partie ou sont à pension congrue, tandis que ces moines ont de 4 à 5000 l. par tête et, si les curés leur demandent quelques secours, ils n'en obtiennent que très peu, encore après bien des démarches et délais, en sorte que les curés n'ont presque rien et sont chargés de tout.

3° Que quantité de seigneurs font valoir non seulement de vastes terres, mais s'emparent des communes, qu'ils plantent en bois, au détriment des pauvres qui y faisaient pâturer des bêtes pour leur usage, et ces mêmes pauvres paient encore le fouage ; il y a encore des nobles qui, dans de belles plaines, dans de très bonnes terres, plantent des retraites pour le gibier, où se réfugient les oiseaux qui mangent et dévastent les grains d'autour, dont ils ne paient pas un sol, et tout retombe sur les pauvres locataires.

4° Que les grandes routes sont une deuxième taille pour le Tiers État, dont la plupart ne tirent aucun avantage, vu qu'ils n'y charrient presque jamais. Elles sont brisées et détruites par des voitures de toute espèce, de dix, douze chevaux, qui roulent sans cesse sans contribuer à leur entretien, tandis que le bas peuple en est chargé et, ce qui est plus fâcheux, c'est que, depuis qu'elles sont en adjudication, elles sont plus mauvaises que quand chaque paroisse faisait sa tâche ; il serait à souhaiter qu'on introduisît peu à peu l'usage des roues à larges jantes.

5° Le luxe et la débauche sont deux sangsues qui énervent beaucoup de familles qui, se contentant de l'honnêteté nécessaire, feraient honneur à leurs affaires et pourraient secourir beaucoup de malheureux, même leurs parents. Les cafés et l'eau-de-vie occasionnent une dépense à laquelle, il serait très à propos de remédier. Quantité de gens vont y dépenser beaucoup d'argent, tandis que leurs femmes et enfants manquent de pain ; de là les mauvais ménages.

6° Les deniers royaux de toute espèce passent par tant de bureaux que le roi n'en a que la plus petite partie, tandis que quelques particuliers s'enrichissent aux dépens du prince et des sujets.

7° La profanation des dimanches pourrait bien seule être cause de nos troubles. Le Seigneur s'est réservé ce jour ; il nous commande de l'employer à son service et on les sacrifie à l'intérêt, au grand détriment de la religion. Les chrétiens les profanent sans scrupule : on y tient des marchés publics ; on y travaille à tous ouvrages ; on y vend des marchandises de toute espèce, comme aux jours ouvrables, marchés qui détournent grand nombre de gens de l'office de leurs paroisses : ne peut-on pas croire que Dieu s'en venge ?

Les colombiers sont un autre mal pour le public. La grande quantité de pigeons dévaste les grains, ruine les couvertures, dégrade les murailles et les parois des bâtiments et causent des dommages de conséquence.

1° Demandons qu'aux États généraux les délibérations soient prises par les trois ordres réunis et que les

¹ traité de

suffrages soient comptés par tête.

2° Le retour périodique des dits États.

3° Que la répartition des impôts soit confiée à l'assemblée municipale et adjoints.

4° L'établissement des États provinciaux.

5° L'abolition des privilèges pécuniaires des deux premiers ordres.

6° Une meilleure administration des forêts.

7° La suppression des entraves fiscales qui gênent l'agriculture et s'opposent à la libre exploitation des propriétés rurales, particulièrement la suppression des droits de priseurs vendeurs.

8° Qu'on nous accorde la même liberté pour le sel que dans les élections de Rouen et Caudebec.

9° Quant aux prétendus pauvres, qui causent des troubles dans les balles, arrachent de force le blé des laboureurs et le paient le moins qu'ils peuvent, en font de même par les maisons, sans que personne les arrête, pas même les archers, nous demandons qu'on y mette ordre, faute de quoi nous serons obligés d'abandonner l'agriculture.

Enfin l'assemblée déclare que, sur tous les autres objets, non exprimés ci-dessus, et qui peuvent ou doivent entrer dans la rédaction du cahier unique de l'assemblée préliminaire des citoyens du Tiers État du ressort du bailliage d'Arques, elle s'en rapporte entièrement à ce que ses députés estimeront, à leur âme et conscience, devoir être statué et décidé pour le plus grand bien général et particulier.

Fait et arrêté à Criquetot, en l'assemblée générale des habitants composant le Tiers État de cette paroisse, soussignés, ce 8 mars 1789